

# PTSM21

Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2023

Réalisé par :

Julie LIEGEON

Coordinatrice du PTSM 21





# SOMMAIRE

**INTRODUCTION** ----- 04

**FONCTIONNEMENT DU BUREAU EN 2023**----- 06

**PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21**----- 08

Site Ma santé mentale en Côte-d'Or

Semaines d'Information sur la Santé Mentale

Formation Premiers Secours en Santé Mentale

Santé précarité

Convention cépage

**PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS**----- 14

Appui aux CLS

Appui au CLSM

Parcours en adopsychiatrie

Pôle ressources d'EMAS

Formation des agents du Conseil Départemental

Annuaire des ressources de la CPAM

**CONCLUSION & PERSPECTIVES 2024**----- 19

# INTRODUCTION

Le Projet Territorial de Santé Mentale de Côte-d'Or (PTSM 21) a été mis en œuvre suite à la promulgation de la loi du 26 janvier 2016, en novembre 2019 pour une période de 4 années. Il a ainsi débuté le bilan de ses actions cette année. Celui-ci se poursuivra en 2024, le PTSM étant renouvelé par avenant.

L'enjeu premier du PTSM 21 est la coordination intersectorielle et multipartenariale, à l'échelle du territoire retenu, soit le département de la Côte-d'Or, pour favoriser la prise en charge du patient dans une logique de parcours sans rupture.[1]

La coordination en santé mentale revêt donc une importance cruciale et se décline par la création et la consolidation de nombreux liens.

Un des liens formels mis en place en 2023 est la signature de la convention Cepage permettant l'intervention des professionnels de gérontopsychiatrie du CHLC auprès du Conseil Départemental de Côte-d'Or et du CCAS Dijon pour appuyer les professionnels de l'intervention sociale dans leurs évaluations des cas complexes des personnes âgées de plus de 60 ans, dont la dépendance doit être prise en charge.

En outre, le travail d'étroite collaboration avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) sur plusieurs de leurs fiches actions s'est poursuivi tout au long de l'année. Deux Contrats ont été renouvelés, les CLS d'Is-sur-Tilles et de Val-de-Saône-Vingeanne, avec chacun de nouvelles actions spécifiques sur l'axe santé mentale.

Parallèlement, le réseau santé mentale se construit également de manière informelle par des mises en lien de professionnels entre eux, le partage d'information, la promotion des dispositifs existants (notamment nouveaux), le relai, assuré par la coordination du PTSM 21, des formations en santé mentale tant pour les adultes que pour les mineurs... Ces liens sont essentiels pour partager des informations pertinentes, favoriser une compréhension commune des enjeux départementaux et locaux et mobiliser rapidement des ressources en cas de besoin.

[1] Cf [PTSM 2019-2023](#)

Un renforcement des liens avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) s'est notamment fait en 2023, entre autre grâce à la mise en lien réalisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Côte-d'Or, partenaire incontournable du Projet Territorial de Santé Mentale. En effet, des réunions semestrielles ont eu lieu avec la CPAM, depuis cette année et seront poursuivies en 2024.

En outre, la sensibilisation et la formation continue des professionnels de territoire sur le volet santé mentale sont des composantes essentielles de la coordination.

Par ailleurs, l'intégration des parcours de soins en psychiatrie avec d'autres parcours de santé et de vie, est essentielle pour garantir une prise en charge globale et coordonnée des patients. En effet, la santé mentale est étroitement liée à d'autres aspects de la santé physique et sociale. Les personnes ayant des troubles psychiques peuvent également être confrontées à des défis liés à toutes les formes de précarité sociale, d'addictologie... Une approche globale du parcours de vie de la personne permet de traiter ces aspects de manière intégrée et d'assurer l'interconnaissance des acteurs et la fluidité des parcours.

C'est pourquoi le PTSM 21 s'est inscrit tout au long de l'année, dans les travaux des parcours portés par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC) tels que la précarité, l'addictologie... Ainsi, la coordinatrice fait le pont entre les différents parcours sur des projets nouveaux pour favoriser l'interconnaissance des acteurs.

En conséquence, les actions entreprises au cours de cette année témoignent de l'engagement à créer des liens entre les acteurs de la santé mentale, favorisant ainsi une prise en charge fluide des patients tout au long de leurs parcours.

Ce rapport d'activité met en lumière les différents projets portés ainsi que les acteurs et actions accompagnés et jette les bases pour les perspectives à venir, notamment le renouvellement du PTSM pour l'année suivante. La volonté de créer des liens durables et d'améliorer constamment la prise en charge en santé mentale demeure une priorité centrale du Projet Territorial de Santé Mentale de Côte-d'Or.

# FONCTIONNEMENT DU PTSM 21 EN 2023



En 2023, le poste de coordinatrice a été assuré à temps plein par D. REYNAL-MERLE du 1er janvier au 31 mars. Puis à mi-temps en binôme avec J. LIEGEON, également à mi-temps, du 1er avril jusqu'au 31 décembre.

Le poste d'animatrice de santé a quant à lui été porté par S. BOISSELET, à mi-temps, tout au long de l'année.

Concernant la gouvernance, un bureau est chargé d'assurer la coordination opérationnelle des actions et priorités. C'est la coordinatrice qui planifie, anime et réalise le compte rendu de ceux-ci. Il est composé de plusieurs membres.

## MEMBRES DU BUREAU - REPRÉSENTÉ PAR



Delphine REYNAL-MERLE  
Julie LIEGEON  
Sophie BOISSELET



Jean-Michel RENAUD



Aline GUIBELIN  
Célia GIROUX



Jean-Louis LAVILLE  
Jean-Paul VERDIER



François MARTIN  
Julie MAILLARD



Dr Sébastien VIAUD



Lionel PASCINTO



Patrice DUROVRAY



Pr Jean-Christophe CHAUVET-  
GELINIER  
Dr Eddy PONA VOY  
Corinne CALARD



Catherine GOZZI  
Lionel POUHIN

En fonction des thématiques des bureaux, divers experts et/ou dispositifs sont invités afin de nourrir les échanges.

En 2023, neuf bureaux ont eu lieu permettant d'évoquer les actualités des membres ainsi que diverses présentations de dispositifs.

## DISPOSITIFS - THÉMATIQUES PRÉSENTÉS LORS DE BUREAUX EN 2023

DATE DE BUREAUX	THÉMATIQUE ABORDÉE	INVITÉS
27 avril 2023	Présentation du dispositif Clubhouse	<u>Clubhouse France</u> : Jessika JOUVIE, Directrice des opérations et Céline DRILHON
25 mai 2023	<u>Equipe mobile ressource (EMR)</u> du CHLC	Membres de l'EMR
21 sept 2023	Situations complexes des adolescents en Côte-d'Or	Pr PINOIT (CHU), Dr PINGAUD (CHLC), Martine PAQUES (PEP BFC), Dominique MICHEL (Acodège)
30 nov 2023	Présentation du pôle ressources santé mentale et habitat d'EMAS	Myriam RICHARD (EMAS), Cécile LAGIER (CLS Dijon métropole), Mathilde SORBA (Territoire accéléré logement d'abord)

Par ailleurs, le PTSM 21 a participé aux réunions en 2023 de la Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM). Celle-ci est une émanation du Conseil Territorial de Santé et a plusieurs missions :

- Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé, préalable à l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Donne un avis sur le Projet Territorial de Santé Mentale
- Peut faire des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé

Enfin, pour le volet communication, deux newsletters sont parues et sont accessibles sur le site internet Ma santé mentale en Côte-d'Or.

En outre, les pages agenda et actualités ont permis de mettre en avant les actions portées par tous les acteurs œuvrant dans le champ de la santé mentale sur le département.

# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

## LE SITE MA SANTÉ MENTALE EN CÔTE-D'OR

Le site, mis en ligne le 6 décembre 2022, a pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant l'offre de soins et de services en psychiatrie et santé mentale sur le département de la Côte-d'Or.



Il permet de communiquer auprès du grand public comme des professionnels du territoire intéressés par ces questions.

En 2023, l'accent a été mis sur la communication afin de faire connaître ce nouvel outil.

A ce titre, plusieurs actions ont été engagées en 2023 :

- Présentation du site lors d'événements : webinar de [l'Institut Français de l'Expérience Patient \(IFEP\)](#), [Congrès Réhab](#)
- Présentations lors de rencontres : points d'accès aux droits de l'agglomération dijonnaise, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du département, Antenne centre est du Dispositif d'Appui à la Coordination de Côte-d'Or (DAC 21)...
- Mise à jour des informations (nouvelles équipes, plaquettes, ...)
- Alimentation des pages agenda et actualités
- Préparation du bilan (fiche projet, questionnaire, ...) au 1 an du site avec une stagiaire Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale (IASS) accueillie au sein du PTSM 21

Les retours des divers professionnels ayant eu une présentation du site sont très positifs. Ils saluent la facilité d'accès des informations et leur diversité. Le site est un outil pratique pour permettre aux professionnels d'améliorer leur connaissance sur les dispositifs existants et mieux appréhender les orientations possibles des personnes qu'ils accompagnent.

Depuis sa mise en ligne<sup>[1]</sup>, 4 400 personnes se sont connectées sur le site, avec une durée d'engagement moyenne d'une minute et 45 secondes. Les pages les plus consultées par ordre d'importance sont : 1.A qui s'adresser, 2.Vous souhaitez prendre rendez-vous, 3.PTSM 21, 4.Parcours de soin, 5.Prévention

L'année 2024 permettra de commencer à évaluer plus en profondeur l'utilisation du site et les perspectives d'amélioration.

<sup>[1]</sup> Données relevées le 29 décembre 2023



# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

## LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Semaines d'information  
sur la santé mentale

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ont lieu annuellement au niveau national et ont plusieurs objectifs :

- Déstigmatiser les personnes vivant avec un trouble psychique
- Rassembler autour d'un événement visant à fédérer la population autour des problématiques liées à la santé mentale et aux troubles psychiques
- Sensibiliser les professionnels du territoire aux questions relatives à la santé mentale

Comme l'année dernière, le Projet Territorial de Santé Mentale a porté des actions dans ce cadre (les Foulées Douces et le challenge "bougeons tous pour notre moral!") et a également pu relayer les actions des partenaires sur le site Ma santé mentale en Côte-d'Or.

## LES FOULÉES DOUCES



Le Centre Hospitalier La Chartreuse et le PTSM 21 ont coordonné l'organisation de la 2ème édition des Foulées douces, action ouverte au grand public le dimanche 15 octobre 2023.

L'objectif principal de cette action portait sur la déstigmatisation du lieu de soin et la mise en valeur du parc de La Chartreuse autour d'un événement sportif.

L'équipe projet était composée de :

- Laure ALEXANDRE DUBAND, Responsable Communication et Centre de Documentation du CHLC
- Elsa MAITROT, Chargée de communication du CHLC
- Xavier CARIO, Webmaster du CHLC
- Sébastien PACCOUD, Infirmier Diplômé d'État du CHLC
- Jérémie GODEFROY, animateur en Activité Physique Adaptée du CHLC
- Julie LIEGEON, Coordinatrice du PTSM 21

# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

La course Les Foulées Douces est dorénavant inscrite à l'agenda du comité départemental de la Fédération Française d'Athlétisme de Côte d'Or. Cette épreuve, répartie en un parcours 10 km course, un parcours de 5 km course ou marche, a rassemblé 467 participants de tout âge, soit 162 personnes de plus qu'en 2022.

Une troisième édition est en cours de préparation. Celle-ci se déroulera le 13 octobre 2024.



## LE CHALLENGE “BOUGEONS TOUS POUR NOTRE MORAL”

Le PTSM 21, avec l'appui des membres du bureau, a lancé un challenge d'activité physique via l'application Kiplin durant les SISM 2023.

Cette action, financée par l'ARS BFC, avait pour but de :

- Promouvoir la santé mentale des habitants de la Côte-d'Or à travers les bienfaits de l'activité physique
- Informer et promouvoir la santé mentale grâce à des messages quotidiens
- Consolider le réseau partenarial départemental des acteurs de santé mentale

Au total, 278 personnes se sont inscrites. Un peu plus de 6 personnes sur 10 avaient entre 30 et 49 ans, expliqué par l'engagement fort des partenaires du PTSM 21 sur le challenge. A la fin du challenge, 9 personnes sur 10 se déclaraient motivées pour bouger davantage dans leur quotidien.

# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

## LES FORMATIONS PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE



Depuis 2020, le Projet Territorial de Santé Mentale de Côte d'Or porte et déploie des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des professionnels et associations du département, tout en mobilisant les partenaires territoriaux. Cette action a lieu en partenariat avec l'UNAFAM de Côte-d'Or et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté.

En 2023, 4 sessions ont été déployées :

- 2 sessions PSSM module standard
- 2 sessions PSSM module jeune

Concernant les formations PSSM module standard, elles ont été planifiées en partenariat avec deux Contrats Locaux de Santé. La première avec le CLS Auxois-en-Morvan, avec une session organisée les 9 et 10 novembre à Venarey-Les Laumes. La seconde avec le CLS Val-de-Saône-Vingeanne, la formation ayant eu lieu les 14 et 15 novembre à Pontailler-sur-Saône. Ainsi, 29 personnes ont pu être formées, l'objectif initial étant de 25. Le profil des participants était divers : monde agricole, éducation nationale, citoyens, CLSM, SDAT, PEP, CHLC...

Pour la formation PSSM module jeunes, deux sessions se sont déroulées à Dijon. La première les 23 et 24 octobre 2023, et la seconde, les 21 et 22 décembre 2023. Elles ont permis de former 26 secouristes venant d'horizons divers : éducation nationale, Acodège, CCAS, AFEV...

Par ailleurs, deux sessions de formateurs PSSM ont été financées par l'ARS BFC, qui en accord avec elle, seront réalisées en 2024.

Pour 2024, ce sont les Contrats Locaux de Santé qui auront la charge d'assurer la mise en œuvre des formations PSSM.

# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

## SANTÉ PRÉCARITÉ

En janvier 2022, la délégation départementale de l'ARS-BFC a installé une instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités de santé. Il s'agit, dans ce cadre, d'ajuster au mieux les parcours de santé des personnes les plus fragilisées; ce travail s'inscrit dans la lutte contre la précarité et entre dans le champ du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) 2018-2023.

Dans ce cadre, le PTSM 21 s'est impliqué sur 2 axes :

- La participation au groupe de travail départemental précarité
- L'accompagnement des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dijon sur un programme de sensibilisation à la santé mentale

Concernant l'action de sensibilisation en santé mentale auprès des agents du CCAS de Dijon, le programme a été construit en 2022 et mis en œuvre en 2023.

De janvier à mars 2023, le PTSM 21 a ainsi réalisé une série d'actions de sensibilisation à la santé mentale et aux troubles psychiques à destination de travailleurs sociaux du CCAS Dijon.

L'objectif principal étant l'amélioration de la compréhension des enjeux rencontrés par les personnes souffrant d'une problématique de santé mentale. Des temps d'échanges ont eu lieu avec la direction et l'encadrement du CCAS Dijon, notamment les chefs de service des PAD (points d'accès aux droits) pour construire une intervention au plus proche de leurs besoins. Ainsi, cinq sessions identiques de 2h ont eu lieu, animées par l'animatrice de santé du PTSM 21.

Le bilan de l'action a été réalisé via un questionnaire envoyé aux participants. Il ressort que 95 % d'entre eux sont satisfaits voir très satisfaits du module de sensibilisation. La richesse des échanges et le statut de pair-aidante de l'animatrice, permettant un partage d'expérience, ont été particulièrement appréciés. En perspective, 94 % des participants sont intéressés par un module complémentaire.

# PROJETS PORTÉS PAR LE PTSM 21

## CONVENTION CÉPAGE

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'intervention des professionnels de gérontopsychiatrie du CHLC auprès du Conseil Départemental de Côte-d'Or et du CCAS Dijon pour appuyer les professionnels de l'intervention sociale dans leur évaluation des cas complexes des personnes âgées de plus de 60 ans, dont la dépendance doit être prise en charge.



Ces interventions visent à :

- Rompre l'isolement des travailleurs sociaux face à des situations complexes
- Permettre d'établir une proposition de projet d'aide cohérente et globale pour la personne âgée

Le PTSM 21 a coordonné (lien entre les parties, rédaction de la convention...) la mise en œuvre de la convention de partenariat entre les trois acteurs.

La convention a été signée par l'ensemble des parties prenantes le 27 octobre 2023.

# PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS

## APPUI AUX CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) et le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) sont deux instruments qui interagissent de manière significative pour favoriser une approche globale et intégrée de la santé mentale au niveau local.

Le CLS est un outil de coordination qui rassemble différents acteurs locaux, tels que les professionnels de la santé, les collectivités territoriales et les associations, pour définir des priorités et des actions en matière de santé. Le PTSM, quant à lui, se concentre spécifiquement sur les enjeux de santé mentale, intégrant les dimensions de prévention, de soins et de réinsertion sociale au niveau territorial. Ainsi, le PTSM 21 vient en appui aux CLS sur le volet santé mentale depuis octobre 2021 pour répondre à ces enjeux.

L'importance du PTSM réside dans sa capacité à structurer et soutenir les actions en santé mentale au sein du territoire défini par le CLS. En mettant en œuvre des stratégies spécifiques et en coordonnant les ressources disponibles, le PTSM assure une réponse aux besoins de la population en matière de santé mentale en lien étroit avec les CLS.

En somme, le PTSM et les CLS interagissent pour promouvoir une vision intégrée de la santé, en mettant particulièrement l'accent sur la santé mentale. L'importance du PTSM réside dans sa capacité à traduire les orientations définies dans le CLS en actions spécifiques et adaptées à la réalité locale en matière de santé mentale. Ainsi, le PTSM a contribué à la mise en œuvre de plusieurs actions dans les différents CLS du département.

### CLS Beaunois

- Appui à la communication des actions

### CLS Auxois-en-Morvan

- Co-animation des groupes de travail santé mentale
- Appui à la rédaction des fiches actions

### CLS Châtillon-sur-Seine

- Absence d'animateur santé

### CLS Is-sur-Tilles

- Appui à la mise en œuvre des formations PSSM
- Action de sensibilisation
- Mise en lien CMP et CLS
- Appui à la rédaction des fiches actions

### CLS Val-de-Saône-Vingeanne

- Appui à la mise en place de groupes de travail sur différentes thématiques
- Appui à la rédaction des fiches actions

### CLS Dijon métropole

- Appui à la réécriture sur le volet santé mentale

# PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS

## APPUI AU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) sont deux dispositifs interconnectés qui renforcent la cohérence et l'efficacité des actions en santé mentale à l'échelle locale. Le CLSM, en tant qu'instance participative, identifie les besoins spécifiques de la communauté en matière de santé mentale dans un périmètre donné (9 communes du département).

Le PTSM, en revanche, est le cadre stratégique qui orchestre les interventions en santé mentale sur le département. Il intègre les données du CLSM dans des actions concrètes adaptées aux réalités locales. L'importance du PTSM réside dans sa capacité à structurer et à coordonner les différentes initiatives en santé mentale, favorisant ainsi une approche globale et intégrée. En mettant l'accent sur la prévention, les soins et la réinsertion sociale, le PTSM assure une réponse complète aux besoins de la population, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

En résumé, le CLSM et le PTSM travaillent en synergie, le premier alimentant le second en informations pertinentes et en aspirations communautaires, et le second fournissant un cadre stratégique permettant une mise en œuvre cohérente et efficiente des actions en santé mentale au niveau territorial.

Concrètement, le PTSM 21 :

- A permis la formation du coordinateur CLSM en 2023 à PSSM module standard
- A relayé les actions du CLSM au niveau départemental
- A participé activement au groupe de travail logement

Cet appui à ce partenaire privilégié sera poursuivi en 2024 par la formation de formateurs PSSM du coordinateur du CLSM et la coordination des actions mises en œuvre dans le cadre des SISM.

# PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS

## PARCOURS EN ADOPSYCHIATRIE



En 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS BFC) a collaboré avec les services de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Universitaire (CHU Dijon Bourgogne) et du Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC) pour améliorer les parcours de soins des adolescents. Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 21 a été sollicité pour apporter son soutien à cette initiative.

Les travaux ont débuté en 2022, avec notamment la réalisation d'une cartographie des dispositifs de prise en charge sur le département, et se sont déroulés tout au long de l'année 2023.

Plusieurs travaux ont été engagés en 2023 :

- Travail de lien avec les partenaires du soin et du secteur social/médico-social : Le PTSM 21 a agi en tant que médiateur / facilitateur pour renforcer les liens entre les services de pédopsychiatrie, les financeurs et le secteur social/médico-social.
- Participation au groupe de travail sur les situations complexes en pédopsychiatrie : Le PTSM 21 a apporté un appui au groupe de travail mis en place à la fin du 1er semestre. Ce groupe rassemble l'ensemble des acteurs intervenant directement auprès des adolescents. L'objectif étant l'identification de solutions à apporter et la résolution de défis spécifiques liés à la santé mentale des adolescents.
- Élaboration d'une étude comparative sur 3 situations complexes (travail en cours) : Le PTSM 21 a entrepris une étude en collaboration avec les différents acteurs. Cette étude peut comprendre une analyse approfondie des coûts de prise en charge afin de servir de point de comparaison avec des solutions alternatives.

Les actions entreprises seront poursuivies tout au long de l'année 2024.



# PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS

## PÔLE RESSOURCES D'EMAS

Depuis plusieurs années, la ville de Dijon et le Contrat Local de Santé de Dijon métropole s'engagent sur les questions de logement et de santé mentale. Plusieurs besoins ont été identifiés concernant le sanitaire et le social :

- Des problématiques dans le logement en lien avec des questions de santé mentale
- La nécessité de prendre en compte la pluralité des déterminants de la santé mentale (environnement, travail, famille, cadre de vie etc...) pour avoir une évaluation globale de la situation
- Un impact de l'accompagnement social sur la santé mentale peu identifié par les travailleurs sociaux et nécessitant de valoriser leur rôle

Face à ces constats, Dijon métropole a financé un pôle ressource santé mentale et habitat qui a été adossé à l'équipe mobile Acodège SDAT (EMAS) via une expérimentation Territoire accéléré logement d'abord 2023-2024. Les objectifs de ce pôle sont :

- Renforcer le maintien dans le logement et l'inclusion des personnes les plus fragiles
- Soutenir les pratiques professionnelles dans le cadre du « Logement d'abord »
- Accompagner les professionnels dans l'identification et la compréhension de la santé mentale et leur transmettre des outils d'accompagnement
- Valoriser la pair-aidance et les approches orientées "Rétablissement"

Le logement joue un rôle essentiel dans la stabilité et la qualité de vie des personnes, et il est étroitement lié à la santé mentale. Dans le cadre d'un PTSM, l'axe logement s'intègre comme un levier stratégique visant à créer des conditions propices au rétablissement des personnes en situation de fragilité psychique. Cela implique l'appui à la mise en place de dispositifs favorisant l'accès à un logement adapté, ainsi que le développement de partenariats avec les acteurs du logement social et les collectivités locales.

C'est pourquoi le PTSM 21 est venu en appui à la construction des sessions de sensibilisation ainsi que sur la communication de l'existence de ce nouveau dispositif auprès des partenaires.

Cet axe de travail sera poursuivi et étendu en 2024, notamment par le renfort des liens entre les acteurs du logement et le PTSM 21.



# PROJETS & ACTEURS ACCOMPAGNÉS

## FORMATION DES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Projet Territorial de Santé Mentale de Côte-d'Or est venu en appui au diagnostic des besoins en formation des agents du Conseil Départemental de Côte-d'Or. Cette action a été réalisée dans l'optique de renforcer les compétences des acteurs clés impliqués dans l'accompagnement.

Un questionnaire a ainsi été co-construit avec le Conseil Départemental au 1er semestre 2023, permettant une diffusion en octobre aux agents. Celui-ci a eu un taux de réponse de 40 %, permettant d'obtenir des données pertinentes et représentatives des besoins réels du personnel.

Ainsi, la participation du PTSM 21 à ce diagnostic contribue à l'amélioration continue des pratiques professionnelles au sein du Conseil Départemental, tout en consolidant les fondements d'une approche inclusive et sensible à la santé mentale. Un retour concernant l'analyse des réponses sera fait en 2024.

## ANNUAIRE DES RESSOURCES DE LA CPAM POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Un travail avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Côte-d'Or a été effectué au second semestre pour référencer les structures ressources par tranches d'âge et pathologies pour les médecins libéraux. Ce travail, demandé par la CNAM auprès de l'ensemble des CPAM, a pour but de créer une page dédiée par tranche d'âge et pathologies aux médecins afin qu'ils aient des éléments en matière de recommandations ainsi qu'une liste des structures vers lesquelles orienter si besoin.

Cette action s'inscrit dans l'établissement et le renforcement des liens entre le PTSM 21 et la CPAM de Côte-d'Or. Ces liens permettent une approche collaborative, ancrée dans l'interconnaissance des actions mises en place.

# CONCLUSION & PERSPECTIVES 2024

L'année 2023 a permis de consolider et de créer de nouveaux partenariats, tout en poursuivant le déploiement et la coordination de plusieurs projets.

Le déploiement du site " Ma santé mentale en Côte-d'Or " a permis de diffuser des informations sur l'offre de soins en psychiatrie, renforçant ainsi la communication avec le grand public et les professionnels de la santé. Les actions entreprises pour présenter le site à divers partenaires, les mises à jour régulières et la préparation du bilan démontrent un engagement continu envers la diffusion d'informations.

La participation active aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) a également permis de contribuer à déstigmatiser les troubles psychiques et de rassembler autour de ces enjeux essentiels. La seconde édition des Foulées Douces, avec une participation croissante, a contribué à la déstigmatisation des lieux de soins tout en promouvant l'activité physique pour la santé mentale.

Le lancement du challenge " Bougeons tous pour notre moral " a été une initiative novatrice, démontrant la volonté du PTSM d'explorer des approches variées pour promouvoir la santé mentale. Les résultats encourageants, avec un intérêt persistant pour des activités physiques suite au challenge déclaré par les participants, soulignent l'intérêt de telles initiatives.

Les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ont été déployées avec succès, impliquant divers acteurs du département et contribuant ainsi à renforcer les compétences en matière de santé mentale.

Les collaborations étroites avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ont permis d'apporter un soutien, tant dans la formation que dans la coordination des actions locales. De même, l'implication dans l'amélioration des parcours en adopsychiatrie montre une attention particulière à des publics spécifiques.

En 2024, le PTSM envisage la poursuite de ses actions, notamment l'appui aux CLS, l'amélioration des parcours en adopsychiatrie, et le renforcement des liens avec les acteurs du logement. Le renouvellement du PTSM, par avenant en 2024, sera une occasion importante pour définir de nouvelles orientations, en accord avec les orientations nationales, et poursuivre les efforts visant à améliorer la santé mentale sur le territoire de la Côte-d'Or. En somme, l'année 2023 a été riche en réalisations, mais elle ne marque que la poursuite d'une trajectoire continue vers l'amélioration de la santé mentale dans le département.

# PTSM21

Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or